



Remplacement ergothérapeute ⇒ Concours CSSÉ23-161

Centre de services scolaire de l'Énergie

📍 2072 Rue Gignac, Shawinigan, Québec G9N 3X2

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : 18 avril 2023

📅 Expire à l'interne le : 18 avril 2023

POSTULER

DESCRIPTION DU POSTE

Nous sommes à la recherche d'un(e) **ergothérapeute**.

Date de début et date de fin du remplacement à déterminer.

Lieu de travail

Services éducatifs, Centre administratif

Secteur Shawinigan

Nature du travail

L'emploi d'ergothérapeute comporte plus spécifiquement des fonctions de dépistage et d'évaluation des habiletés fonctionnelles des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs, ainsi que de détermination et de mise en oeuvre d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie pour ces élèves, dans le but de développer, restaurer ou maintenir leurs aptitudes, de compenser leurs incapacités, de diminuer les situations de handicap, d'adapter leur environnement pour favoriser une autonomie optimale et de faciliter leur cheminement scolaire.

Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Pour plus d'information sur les attributions caractéristiques, veuillez consulter le Plan de classification en annexe.

Le Centre de services scolaire de l'Énergie participe au programme d'accès à l'égalité en emploi.

- 📅 Date de début : **non disponible**
- 📁 Type d'emploi : **Remplacement / Temps plein**
- 🕒 Quarts de travail : **Jour**
- 🕒 Heures de travail : **35.00 h/sem.**
- 💰 Salaire : **\$27.46 - \$50.39 CAD Taux horaire**

Documents requis

- ✓ **CV**
- ✓ **Carte membre d'un ordre professionnel**

Documents facultatifs

- ✓ **Lettre de motivation**
- ✓ **Diplômes / Certificats**
- ✓ **Relevé de notes**
- ✓ **Évaluation comparative des études**
- ✓ **Certificat de naissance**



Prérequis

Compétences requises :

- ▶ Ordre des ergothérapeutes [i](#)

AVANTAGES



Horaire de jour, du lundi au vendredi



Télétravail possible



Accès au programme d'aide aux employés



Salaire concurrentiel



Congé de maladie



Conciliation travail-vie personnelle



Formation continue



Régime de retraite



Avancement de carrière



Insertion professionnelle



20 jours de vacances après 1 an de service continu



Assurances collectives

Documents à consulter

[Plan de classification](#) [🔗](#)